



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

3 septembre 2013

Raffinerie Tamoil SA à Collombey Arrêt de maintenance avec un redémarrage sous condition

(IVS).- La raffinerie Tamoil à Collombey a annoncé son prochain arrêt de maintenance au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE). Cet arrêt aura lieu dès le 6 septembre 2013 pour une durée planifiée d'environ six semaines. Le DTEE n'autorisera le redémarrage des installations que si les exigences fixées en mars 2012 et précisées en octobre 2012 seront remplies.

Les exigences posées par le DTEE en mars 2012 - précisées le 8 octobre 2012 lors de l'autorisation de redémarrer les installations après l'arrêt de 2012 - imposaient cinq objectifs à remplir d'ici l'arrêt de maintenance de 2013. Ce nouveau paquet de mesures d'assainissement concerne en premier lieu le système d'évacuation et de traitement des eaux de la raffinerie : les eaux rejetées au Rhône devront respecter les nouvelles valeurs limites fixées par le Conseil d'Etat en avril 2013. En outre, des mesures complémentaires en matière de protection de l'air ont été exigées.

Durant le présent arrêt de maintenance, le Canton et la Confédération effectueront les contrôles nécessaires. En cas de non-respect des conditions fixées, Tamoil SA aura l'interdiction de redémarrer ses installations. Le DTEE informera les médias des résultats obtenus.

En date du 13 mars 2012, le DTEE avait déjà notifié à Tamoil une liste de dix objectifs d'assainissement à atteindre durant l'arrêt de maintenance de 2012. Ces dix objectifs avaient été déclinés en 40 mesures concrètes : 35 étaient réalisées le 8 octobre 2012, trois mesures supplémentaires le 12 octobre et la dernière le 30 janvier 2013.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du DTEE - 027 606 31 00 ou 079 559 66 90 ou à Cédric Arnold, chef de Service - 027 606 31 55 ou 079 628 36 02

